



Conservatoire du Littoral

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION DES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL SUR LA COMMUNE D'HYERES

Plan opérationnel « Giens »



Novembre 2018

Autres documents du plan opérationnel :

- Plan opérationnel « Salins »
- Plan opérationnel « actions transversales »



Réalisation



Soutien financier



Gestionnaires

	BRL ingénierie 1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001 30001 NIMES CEDEX 5
	Document unique de gestion des sites du Conservatoire du Littoral sur la commune d'Hyères

Date de création du document	15/06/2018
Contact	Jeremy BOSCH – Nicolas ANGLES d'ORTOLI

Titre du document	<i>Plan opérationnel « Giens »</i>
Référence du document :	A00177
Indice :	V0

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
29/11/2018	V0		Nicolas d'ORTOLI / Jeremy BOSCH	Nicolas d'ORTOLI

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION DES SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL SUR LA COMMUNE D'HYERES

Plan opérationnel « Giens »

RAPPEL DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE GESTION	5
LES ORIENTATIONS DE GESTION	5
LA VISION DU FONCTIONNEMENT DES SITES A LONG TERME	6
LES OBJECTIFS A LONG TERME PROPOSEES	7
LE PLAN OPERATIONNEL ET LES FICHES ACTION	7
FICHES ACTIONS.....	8
ACTION GIENS 1. METTRE EN ŒUVRE UN ENTRETIEN CIBLE DU MILIEU NATUREL EN PRIVILEGIANT LES INTERVENTIONS DANS LES SECTEURS A ENJEUX HUMAINS	9
GIENS 1.1 REALISER L'ENTRETIEN CIBLE DES ESPACES FORESTIERS DANS LE RESPECT DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES	10
GIENS 1.2 EXPERIMENTER LE PATURAGE SUR LES SITES	10
GIENS 1.3 FAVORISER LA DYNAMIQUE NATURELLE DE LA PINEDE DES PESQUIERS.....	13
GIENS 1.4 ADAPTER LES PROTOCOLES NATIONAUX DE LUTTE CONTRE LES ESPECES INDESIRABLES OU INVASIVES.....	13
ACTION GIENS 2. ENTREtenir LE MILIEU POUR PARTICIPER A LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORETS	14
PROGRAMME DE TRAVAIL DETAILLE	15
GIENS 2.1 REDIGER ET DIFFUSER UN CAHIER DE RECOMMANDATION POUR L'APPLICATION DES OLD.....	15
GIENS 2.2 ADOPTER UNE CHARTE POUR LE DEBROUSSAILLAGE SECURITAIRE SUR LA BASE DES RECOMMANDATIONS DU SDIS.....	15
ACTION GIENS 3. ORGANISER LES ACTIONS DE VEILLE ET DE SURVEILLANCE / SENSIBILISATION EN PERIODE ESTIVALE	16
GIENS 3.1 AUGMENTER LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA SURVEILLANCE DES SITES EN PERIODE A RISQUE	17
GIENS 3.2 METTRE EN PLACE UN RESEAU DE COORDINATION OPERATIONNEL ET UN RESEAU DE COORDINATION PREVENTIF	17
GIENS 3.3 ORGANISER UNE FERMETURE COHERENTE ET HOMOGENE DES SENTIERS ET DES AIRES DE STATIONNEMENT EN CAS DE RISQUE INCENDIE ELEVÉ	18
ACTION GIENS 4. PILOTER UNE POLITIQUE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LE RISQUE INCENDIE.....	19
GIENS 4.1 INFORMER LE PUBLIC EN AMONT DES SITES SUR LE RISQUE INCENDIE	20
GIENS 4.2 INFORMER LE PUBLIC SUR SITE SUR LE RISQUE INCENDIE	20
GIENS 4.3 POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC.....	20
ACTION GIENS 5. CONCEVOIR ET METTRE EN PLACE UNE SCENOGRAPHIE DES ENTREES DE SITES ET GERER LES POINTS NOIRS PAYSAGERS	21
GIENS 5.1 REQUALIFIER L'ENTREE DES CHEVALIERS	22
GIENS 5.2 REDUIRE ET HARMONISER LA SIGNALETIQUE NON INTEGREE	23
GIENS 5.3 AMELIORER LES INTERFACES AVEC LES ZONES MILITAIRES, LES PARCELLES PRIVEES ET LES CABANONS	23
GIENS 5.4 PARTICIPER A LA REDUCTION DU NOMBRE DE CONSTRUCTIONS ILLEGALES SUR LA PRESQU'ILE	23
ACTION GIENS 6. REALISER UN SUIVI DES ACTIVITES DE LOISIRS ET DE LEURS IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL ET DEFINIR UN PLAN DE FREQUENTATION.....	24
GIENS 6.1 METTRE EN PLACE DES ECO-COMPTEURS	25
GIENS 6.2 EVALUER LES IMPACTS DE LA FREQUENTATION SUR LA VEGETATION AUX ABORDS DES SENTIERS	25
GIENS 6.3 DEFINIR LES SENTIERS ACCESSIBLES, PROPOSER DES CIRCUITS COHERENTS	26
ACTION GIENS 7. RESTAURER ET ENTREtenir LES SENTIERS OUVERTS AU PUBLIC ET VALORISER LES POINTS DE VUE	27
GIENS 7.1 REHABILITER LES TRONÇONS DU SENTIER DU LITTORAL DEGRADES.....	28
GIENS 7.2 ANTICIPER L'EVOLUTION DU SENTIER DU LITTORAL	28
GIENS 7.3 ENTREtenir LES SENTIERS BALISES (HORS SENTIER DU LITTORAL)	28
GIENS 7.4 AMENAGER LES SENTIERS SUR L'ESTEREL ET L'ESTANCI	29
GIENS 7.5 ACQUERIR ET AMENAGER LE SENTIER DES CRETES	30
GIENS 7.6 AMENAGER DES POINTS DE VUE	30
ACTION GIENS 8. METTRE EN PLACE DES ITINERAIRES A ACCES LIBRES ET DES VISITES ACCOMPAGNEES.....	31
GIENS 8.1 EXPERIMENTER UNE OUVERTURE CONTROLEE DE LA PINEDE DES PESQUIERS.....	32
GIENS 8.2 DEVELOPPER DES VISITES GUIDEES SUR DES SECTEURS NON OUVERTS AU PUBLIC	32
GIENS 8.1 DEVELOPPER UN LIEN ENTRE MAISON DE L'OLIVASTRE ET LE SITE POUR RECEVOIR DU PUBLIC ET FACILITER L'INTERPRETATION DU SITE	32
ACTION GIENS 9. PARTICIPER AUX ACTIONS DE PRESERVATION DU MILIEU MARIN	33
GIENS 9.1 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS PEDAGOGIQUES LIES AU MILIEU MARIN EN RELATION AVEC LES SENTIERS SOUS-MARINS EXISTANTS	34
GIENS 9.2 SENSIBILISER LES VISITEURS A LA FRAGILITE DES HABITATS MARINS	34
GIENS 9.3 ORGANISER LES MOUILLAGES DANS LES SECTEURS DE FORTE AFFLUENCE	35
GIENS 9.4 COMMUNIQUER EN DIRECTION DES LOUEURS D'ENGINS NAUTIQUES	35

GIENS 10.1	SECURISER LE PATRIMOINE BATI DU PHARE DE LA POINTE ESCAMPOBARIOU	37
GIENS 10.2	SECURISER LE PATRIMOINE BATI DE LA POINTE DE L'ESTEREL.....	38
ACTION GIENS 11.	VALORISER LE PATRIMOINE BATI DE LA PRESQU'ILE DE GIENS	39
GIENS 11.1	METTRE EN VALEUR LES BUNKERS ET LA TOURELLE DU SENTIER DU LITTORAL (1) AINSI QUE CEUX DU SENTIER BOTANIQUE (2)	40
GIENS 11.2	METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BATI DU PHARE DE LA POINTE ESCAMPOBARIOU (3)	41
GIENS 11.3	METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BATI MILITAIRE DE L'ESTANCI (4)	42
GIENS 11.4	METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BATI MILITAIRE DE LA POINTE DE L'ESTEREL (5)	43
ACTION GIENS 12.	ENCADRER LES ACTIVITES CYNEGETIQUES.....	44
GIENS 12.1	POURSUIVRE LE SUIVI DES PRATIQUES DE CHASSE.....	45
GIENS 12.2	REACTUALISER REGULIEREMENT LES CONVENTIONS DE CHASSE	45
GIENS 12.3	MAINTENIR UN SUIVI DES POPULATIONS DE SANGLIER	45
CAHIERS TECHNIQUES.....		46
	REALISER L'ENTRETIEN CIBLE DES ESPACES FORESTIERS DANS LE RESPECT DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES.....	47
	PREVENIR LES INCENDIES DE FORET	48
	METTRE EN PLACE UN PATURAGE SUR LES SITES	49

RAPPEL DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE GESTION

Les orientations de gestion ou objectifs à long terme fixent le cadre pour la gestion à long terme des sites. Ils constituent le point de départ de la démarche de planification de la gestion.

- Ces orientations s'organisent de manière à :
- Répondre aux enjeux de gestion définis ci-dessus ;
 - Etre en adéquation avec les objectifs du Conservatoire du Littoral ;
 - La préservation des milieux naturels et des paysages remarquables et menacés,
 - L'équilibre des littoraux et la prise en compte du changement climatique par une gestion raisonnée avec ses partenaires locaux,
 - L'accès et l'accueil du public dans le respect des sites, pour une sensibilisation à la préservation de l'environnement,
 - Le développement durable pour toutes les activités présentes sur les sites (agriculture, gestion du patrimoine...).

Pour chacun des objectifs à long terme, des objectifs de gestion ont ensuite été définis de manière à :

- Intégrer la réalité locale actuelle des contextes environnementaux, sociaux et économiques mis en évidence lors du diagnostic ;
- Prendre en compte les propositions de gestion faites lors des précédentes études et lors des entretiens et des ateliers réalisés dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion ;
- Etre en cohérence avec les prescriptions supra-site existantes (DCE, SAGE, DOCOB, OGS...)

La déclinaison des objectifs est proposée pour chacun des objectifs à long terme.

LES ORIENTATIONS DE GESTION

Les ateliers de concertation de phase 2 (3-4 avril 2018) ont permis de faire émerger, à partir de scénarios de gestion établis en séance, les grandes orientations de gestion en termes de préservation de la biodiversité et d'accueil du public.

Les orientations de gestions pour les salins d'Hyères

À la réponse à la question "en 2050, on aura réussi sur les anciens seul si...", il se dégage deux orientations principales :

- **La conservation de la biodiversité des salins et de ses paysages** à travers un zonage qui permet d'anticiper le changement climatique (intrusions marines, remontée du biseau salé, érosion côtière, inondations) et en relation avec les secteurs périphériques (zones tampons). Le zonage proposé comprend notamment une zone où les intrusions marines et les inondations sont maîtrisées et une zone où la gestion est calée sur les évolutions naturelles.
- **L'ouverture des salins au public**, organisée dans un cadre global à l'échelle de l'OGS, dans le respect de la naturalité des sites (réversibilité des aménagements, saisonnalité et qualité de l'accueil, zonage) mettant en valeur la biodiversité et l'activité salinière passée. La mise en valeur des sites est élaborée selon un modèle socio-économique viable qui est partagé par les habitants, collectivités et associations.

Les orientations de gestions pour la presqu'île de Giens et la Pinède des Pesquiers

À la réponse à la question « En 2050, on aura réussi sur les sites de la presqu'île Giens, si... », il se dégage deux orientations principales :

- **La protection de la biodiversité et des paysages** vis-à-vis des principales menaces et pressions (incendies de forêt, cabanons, chasse, forte fréquentation), à la fois sur la partie terrestre mais aussi sur le milieu marin adjacent.
- **La valorisation des richesses naturelles et culturelles** avec la proposition de sentiers d'interprétation cohérents et entretenus (le long du littoral mais aussi sur les crêtes), permettant d'accéder à des éléments du patrimoine bâti militaire mis en valeur et des points de vue sur les paysages des îles et de la rade d'Hyères.

Les orientations de gestion communes à l'ensemble des sites

Au cours des discussions lors des ateliers et en lien avec le diagnostic des sites, d'autres grandes orientations ont émergé :

- **La prise en compte du changement climatique dans les modes de gestion** par la mise en œuvre d'actions innovantes (gestion hydraulique réduite, solutions de climatisation naturelles, etc., (reproductibles hors site)
- **La prise en compte de la fréquentation à une échelle plus globale (OGS, Métropole)** au niveau structurel (schéma de déplacements, stationnements) et organisationnel (information du public en amont des sites, saisonnalité, liens avec d'autres sites naturels).
- **L'amélioration des connaissances** sur les patrimoines naturels et culturels des sites et sur le suivi de la gestion
- **L'organisation d'une gestion des sites à l'échelle de la Métropole** incluant une mutualisation et une pérennisation des moyens en adéquation avec les besoins

LA VISION DU FONCTIONNEMENT DES SITES A LONG TERME

Des espaces naturels et des paysages préservés

Les terrains du Conservatoire du littoral sur la commune d'Hyères constituent des éléments phare du patrimoine naturel et culturel de la région. La gestion appliquée permet la conservation de la richesse des habitats naturels, de la faune et de la flore ainsi que ses paysages uniques. Les anciens salins d'Hyères sont une zone d'importance internationale en ce qui concerne l'avifaune. Ses paysages caractéristiques et le développement d'une activité salinière conservatoire à petite échelle, constituent une valeur inestimable pour les riverains et les visiteurs. Tout en veillant au maintien de la biodiversité, la gestion des anciens salins tend à se caler sur un fonctionnement naturel d'un écosystème lagunaire et salinier de manière à réduire les coûts de fonctionnement. La gestion appliquée est innovante et permet de tester des nouvelles techniques de génie écologique tout en garantissant la pérennité des éléments du patrimoine naturel remarquable. Une partie des sites est organisée de manière à évoluer au rythme des saisons et des fluctuations météorologiques à l'image d'une lagune naturelle. Sur d'autres secteurs, grâce aux aménagements hydrauliques hérités de l'activité salinière passée, et entretenus depuis, il est possible d'appliquer une gestion plus interventionniste. Cela permet de favoriser le développement et la diversité de l'avifaune en particulier aussi bien en termes de nidification que de migration ou d'hivernage. Cette gestion veille aussi à préserver la diversité des habitats des zones humides et des espèces patrimoniales associées, en gérant notamment les niveaux de hauteurs d'eau, la durée de submersion et la salinité.

Sur les massifs forestiers de la presqu'île de Giens et de la pinède des Pesquiers l'intervention conservatoire (peu d'interventions) permet le développement d'une forêt méditerranéenne à un stade mature à l'image des boisements des îles d'Hyères. Les interventions sur la forêt concernent essentiellement les actions de défense des forêts contre les incendies avec le maintien de zones débroussaillées et l'entretien d'aménagement DFCI. Les falaises escarpées difficiles d'accès favorisent le développement d'habitats de grand intérêt patrimonial et permettent la présence d'une faune et d'une flore rares et protégées.

Des lieux d'accueil et de sensibilisation

Les sites du Conservatoire du littoral sur la commune d'Hyères sont intégrés dans un ensemble cohérent d'accueil du public mise en place dans le cadre de l'Opération Grand Site. Des pistes cyclables et des transports en commun associés à des aires de stationnement localisées à proximité des grands axes, permettent de circuler facilement et d'accéder aux sites en toute saison et en sécurité.

Chacun des grands ensembles naturels, la presqu'île de Giens et les deux anciens Salins, constituent des espaces d'accueil réglementés. Les aires d'accueil au droit des sites, constituent des espaces de rencontres dans lesquelles et le stationnement n'est pas favorisé. L'accès aux sites est matérialisé par des entrées de grande qualité paysagère qui mettent en avant l'esprit des lieux. Dès l'entrée, les visiteurs sont sensibilisés à la valeur du patrimoine naturel et culturel qui leur sont proposés et aux moyens qui sont mis en œuvre pour les préserver.

Au salin des Pesquiers, l'ancien Magasin reconditionné en espace d'interprétation, constitue Le point d'accueil principal commun à l'ensemble des sites. L'espace nature aux Vieux Salins continue d'assurer son rôle de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et en particulier aux zones humides des anciens salins d'Hyères.

La fréquentation du public se fait dans un cadre réglementé. Dans les salins les cheminements sont délimités physiquement par des roubines et des canaux en eau ou des clôtures. Dans les milieux forestiers de la presqu'île de Giens et de la pinède des Pesquiers les sentiers sont matérialisés de façon claire afin d'éviter les divagations hors sentier et le passage dans des zones naturelles sensibles ou réglementées (militaire).

Des circuits de visites libres sont proposés et permettent d'accéder à des espaces et des points de vue remarquables. Ils sont déclinés en plusieurs boucles de longueurs variables de manière à satisfaire la curiosité des publics concernés. Certains circuits se prolongent à l'extérieur des sites par des sentiers de randonnée ou des voies vertes accessibles à tous. Malgré les tempêtes, le sentier du littoral entre le hameau de Saint-Nicolas et la commune de La Londe reste accessible toute l'année. Le grau éventuellement créé par des coups de mer, se referme rapidement, et permet de nouveau le passage des piétons. Si les intrusions marines dans les Vieux Salins se généralisent, des aménagements légers seront mis en place afin de permettre la continuité de ce sentier du littoral. Des observatoires et des points de vue extérieurs aux sites sont aussi proposés sur les sentiers périphériques. Ils permettent d'avoir des points de vue en hauteur découvrant les paysages ou des points de vue cachés favorisant l'observation de la faune. Sur la presqu'île de Giens, le sentier du littoral est restauré de manière à gommer les discontinuités et favoriser une circulation la plus proche du littoral possible. Il est connecté à un autre sentier qui parcourt les crêtes d'est en ouest à travers les différents espaces naturels et les points de vue offerts sur les îles d'Hyères et la rade. La gestion de la fréquentation estivale sur le littoral de la presqu'île est intégrée à la gestion du site. Une organisation spécifique permet de limiter les mouillages et de sensibiliser les visiteurs à la richesse et la fragilité du milieu marin.

L'ouverture des sentiers sur les sites est réglementée selon la saison et les conditions météorologiques. Sur les Salins, des horaires d'ouverture et de fermeture des sentiers permettent de préserver la quiétude des sites durant la nuit ou lors de périodes sensibles. Les accès aux massifs forestiers sont fermés durant les périodes de risque incendie élevé. L'accessibilité au Sentier est variable selon l'usage. Afin d'éviter tout conflit d'usage et risque d'accident, la plupart des sentiers ne sont accessibles qu'aux piétons. Quelques axes sont ouverts à une circulation à vélo lors que les conditions satisfont la sécurité de l'ensemble des visiteurs et préserve la quiétude des sites.

Des visites guidées sont proposées sur des thématiques en lien direct avec le patrimoine des sites (oiseaux, sels, histoire militaire). Ces visites permettent d'accéder à des secteurs et des éléments du patrimoine bâti non accessibles en visite libre. Elles fournissent des informations dont la précision et le niveau peuvent varier selon le public concerné. Les sites du Conservatoire du littoral continuent d'accueillir un public de scolaires dans le cadre de partenariats avec les écoles, collèges, lycées de la métropole. L'accueil du public est aussi proposé lors de manifestations nationales telles que la fête de la science, la journée des zones humides ou les journées du patrimoine.

Les sites du Conservatoire du littoral en tant qu'espaces pilotes d'ingénierie écologique pour la conservation de la biodiversité, accueillent des chercheurs et des étudiants d'universités. Leurs travaux enrichissent les connaissances du site et peuvent permettre le développement de solutions innovantes pour la préservation du milieu naturel. À terme, des espaces réservés dans les bâtis (Poste du pin par exemple) seront proposés dans un cadre partenarial alliant privé et public.

D'autres manifestations locales peuvent faire l'objet de mise à disposition de bâtiments pour des associations, des institutions publiques ou des organismes privés.

Des espaces d'adaptation au changement climatique

Le changement climatique et la forte présence humaine sur le territoire conduisent à la survenue d'événements naturels d'importance qui influent à la fois sur la gestion des sites mais aussi sur les espaces alentours, à forts enjeux humains. D'une manière générale, la gestion hydraulique des sites est organisée de manière à réduire les risques d'inondations sur les zones à enjeux à proximité. Sur les Vieux Salins, le secteur de la Remise est géré de façon à tamponner les événements pluvieux d'importance. D'un autre côté la hausse du niveau marin et la survenue d'événements météorologiques exceptionnels, couplés à une érosion littorale, induisent l'intrusion d'eau marine aussi bien au Pesquier qu'aux Vieux Salins. Au droit de ces derniers, il a été décidé d'accepter le recul du trait de côte et de favoriser le développement d'un fonctionnement naturel d'une lagune côtière. Les enrochements sont enlevés et des solutions naturelles de maintien des dunes sont mises en place. L'érosion se poursuit mais de façon plus atténuée. Sur le Salin des Pesquiers malgré la présence de la route et d'un bourrelet dunaire important, les intrusions marines sont fréquentes dans les partènements Nord. Dans chacun des salins, les digues et les aménagements intérieurs sont consolidés de manière à confiner ces eaux sur une partie du site seulement.

Des espaces gérés dans un cadre Global

La gestion des sites est organisée de manière à prendre en compte la globalité des espaces naturels du conservatoire du littoral et de la métropole sur son territoire. Il est recherché une complémentarité dans la gestion des sites en termes de diversité d'accueil mais aussi de mutualisation des moyens.

LES OBJECTIFS A LONG TERME PROPOSEES

A partir des orientations issues des discussions lors des ateliers et des analyses issues du diagnostic, les objectifs à long terme des sites du Conservatoire du Littoral sur la commune d'Hyères peuvent être organisés de la manière suivante :

- Objectif à long terme 1 : Préserver les milieux naturels et les paysages remarquables et menacés en développant de la naturalité dans les modes de gestion
- Objectif à long terme 2 : Adapter la gestion des sites au changement climatique et aux phénomènes naturels
- Objectif à long terme 3 : Mettre en valeur les sites auprès du public dans le respect des sensibilités écologiques en lien avec une planification plus globale (OGS)
- Objectif à long terme 4 : Disposer des connaissances nécessaires à la gestion
- Objectif à long terme 5 : Organiser une gestion des sites à l'échelle de la Métropole incluant une mutualisation et une pérennisation des moyens en adéquation avec les besoins

LE PLAN OPERATIONNEL ET LES FICHES ACTION

Le plan opérationnel est constitué de fiches actions qui doivent permettre de répondre aux enjeux et objectifs de gestion en suivant les grandes orientations établies. Chacune des fiches a été rédigée dans un souci de clarté et de facilité de mise en œuvre par le gestionnaire. Elles ont été élaborées en relation étroite avec les équipes de gestion et le Conservatoire du Littoral.

Afin de faciliter l'utilisation du plan de gestion, il a été séparé en trois volumes distincts :

- Un volume correspondant à la gestion des Salins
- Un volume correspondant à la gestion de la presqu'île de Giens et de la pinède des Pesquiers
- Un volume correspondant aux actions de gestion transversales (communes aux deux entités de gestion ci-dessus)

Chaque action est détaillée en une plusieurs sous actions qui définissent avec précision les actions à mener. Une priorité globale est donnée, elle fournit une indication sur l'importance de réaliser l'action pour la mise en œuvre globale du plan de gestion.

Les dépenses sont proposées selon trois axes :

- Une estimation du temps de travail en régie (exprimé en ETP) qui correspond à l'investissement en personnel pour réaliser l'action
- Une estimation des coûts de fonctionnement
- Une estimation des coûts d'investissements (études, prestations de service et autres travaux importants)

Les dépenses sont réparties selon un chronogramme étalé sur 10 ans. Seules les coûts des 5 premières années du plan de gestion sont comptabilisés. Une synthèse est présentée dans la première page de la fiche action.

En fin de document sont proposés des cahiers techniques. Ils sont des outils qui fixent et détaillent les modalités de réalisation de certaines actions du plan opérationnel.

FICHES ACTIONS

Action Giens 1. Mettre en œuvre un entretien ciblé du milieu naturel en privilégiant les interventions dans les secteurs à enjeux humains										Priorité		
										1	2	3
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages		Adaptation aux phénomènes naturels		Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel			Connaissance du patrimoine naturel et culturel		Gouvernance et gestion du site		
Objectifs à long terme	Préserver les milieux naturels et les paysages remarquables et menacés en développant de la naturalité dans les modes de gestion											
Objectifs du plan de gestion	Maintenir et accompagner l'évolution de la diversité et l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des paysages remarquables de la Presqu'île de Giens, de la Pinède des Pesquiers et des îlots.											
Problématique/ constat	Les terrains du conservatoire du littoral sur la commune d'Hyères constituent des éléments phares du patrimoine naturel et culturel de la région. Sur les massifs forestiers de la presqu'île de Giens et de la pinède des Pesquiers, l'intervention du conservatoire, ponctuelle et ciblée, permet le développement d'une forêt méditerranéenne à un stade mature à l'image des boisements des îles d'Hyères. Les interventions actuelles sur les forêts concernent essentiellement les actions de défense des forêts contre les incendies avec le maintien de zones débroussaillées et l'entretien des abords des pistes situées sur la Presqu'île. Les végétaux présentent un caractère anémomorphosé, témoignant de l'influence importante du vent sur la Presqu'île. Ces éléments sont pris en considération pour le ciblage des secteurs à fort risque incendie. Les falaises escarpées difficiles d'accès favorisent le développement d'habitats de grand intérêt patrimonial et permettent la présence d'une faune et d'une flore rares et protégées. Cette gestion non impactante doit être maintenue et adaptée aux enjeux environnementaux et humains, en développant un entretien sur des secteurs spécifiques représentant des risques de départ d'incendie notamment, et en développant des actions de lutte contre les espèces indésirables ou invasives.											
Synthèse des Actions	Gestion courante		Etudes / suivis		Travaux		Administratif		Partenariats		Autres	
	- Réaliser l'entretien ciblé des espaces forestiers dans le respect des sensibilités écologiques - Favoriser la régénération de la pinède des Pesquiers - Adapter les protocoles nationaux de lutte contre les espèces indésirables ou invasives - Réaliser les suivis naturalistes (cf. action transversale)											
Résultat attendus	- Les habitats naturels et les populations animales sont maintenus dans un bon état de conservation - Le développement des espèces indésirables est contenu				Indicateurs de résultats		- Evolution de l'état de conservation des habitats et des espèces concernées (Inventaires et suivis naturalistes) - Localisation et quantité d'espèces indésirables (SIG des sites) - Conventions des pâtures appliquées					
Coût de l'action	Total sur 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Temps de travail annuel en jours												
Coût global fonctionnement												
Coût global investissement												
Contexte réglementaire	- Parc national, aire d'adhésion - Charte du Parc National de Port Cros - Sites Natura 2000 - Espaces Boisés Classés - Loi littoral - Site classé - Arrêtés préfectoraux de fermeture de massifs, PDPFCI											
Financement prévisionnels	MTPM, Département Région											
Partenariats/ Collaborations	PNPC, Mairie d'Hyères, CBNMed et Muséum d'Histoire Naturel, prestataires											
Maîtrise d'ouvrage	MTPM											

Giens 1.1 Réaliser l'entretien ciblé des espaces forestiers dans le respect des sensibilités écologiques	Priorité	1	2	3
--	----------	---	---	---

La gestion quotidienne de la presqu'île de Giens et de la pinède des Pesquiers est réalisée depuis plus de 15 ans par la Ville et le Parc national de Port-Cros. Dans le cadre du transfert de compétence à la Métropole, il s'agit de poursuivre les actions d'entretien ciblé et de les étendre sur les espaces nouvellement acquis.

L'Association de Sauvegarde des Forêts Varoises effectue déjà cet entretien ciblé, à ces coûts de fonctionnement annuel s'ajoute l'intervention de prestataires extérieurs lorsque cela est nécessaire.

Le retour d'expérience de la gestion doit permettre de préciser et/ou modifier ces préconisations d'entretien, notamment en fonction des suivis naturalistes réalisés par ailleurs, mais aussi de l'évolution des boisements ou encore de la fréquentation du public sur les sites.

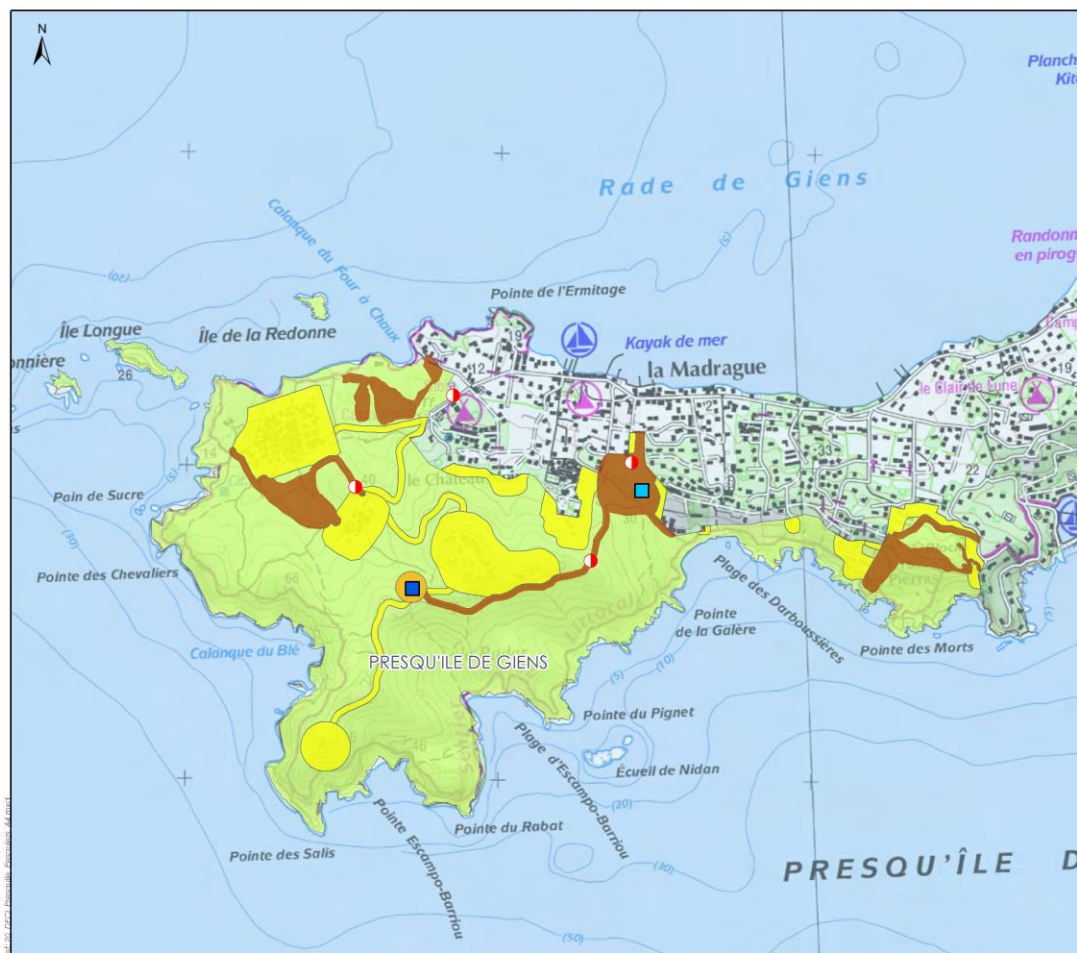
[illegible]

Giens 1.2 Expérimenter le pâturage sur les sites	Priorité	1	2	3
--	----------	---	---	---

Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques. Il s'agit de :

- Définir les parcelles ou secteurs pouvant ou devant être pâturés sur les sites des Salins et de la Presqu'île
 - Vieux Salins : Bas Jardins, canal de ceinture nord, prairies des terrasses, Matinières, pinède et bunkers
 - Pesquiers : Pinède
 - Presqu'île : secteur des zones à débroussailler à risques
- Préciser la charge pastorale
- Organiser le pâturage sur les sites (accès à l'eau)
- Signer une convention avec un ou des éleveurs
- Assurer le suivi naturaliste

[illegible]





[illegible][illegible]

Action Giens 2. forêts										Entretenir le milieu pour participer à la lutte contre les incendies de			Priorité		
										1	2	3			
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages			Adaptation aux phénomènes naturels			Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel			Connaissance du patrimoine naturel et culturel			Gouvernance et gestion du site		
Objectifs à long terme	Adapter la gestion des sites au changement climatique et aux phénomènes naturels														
Objectifs du plan de gestion	Participer à la lutte contre les incendies de forêts														
Problématique/ constat	Les sites de la presqu'île de Giens et de la pinède des Pesquiers sont des milieux forestiers appréciés des randonneurs et des visiteurs occasionnels. Les sentiers offrent des possibilités de réaliser différentes boucles ou parcours, et d'accéder à des points hauts offrant une vue imprenable sur la beauté naturelle de ces sites ou encore un accès au patrimoine bâti. Ces sites sont fortement vulnérables aux incendies de forêt et connaissant régulièrement en période estivale des fermetures de massifs. La réalisation d'interventions, notamment de type débroussaillage aux abords des sentiers et pistes fréquentées, permettent de limiter l'ampleur et la vitesse de propagation d'un départ de feu. Les abords de propriétés privées sont aussi des zones à risques, les propriétaires sont soumis à une obligation légale de débroussaillage qui n'est pas systématiquement appliquée sur la Presqu'île de Giens, engendrant des risques de propagation rapide en cas de départ de feu.														
Synthèse des Actions	Gestion courante		Etudes / suivis		Travaux		Administratif		Partenariats		Autres				
	- Rédiger et diffuser un cahier de recommandations pour l'application des Obligations légales de débroussaillage - Adopter une charte pour le débroussaillage sécuritaire répondant aux recommandations du SDIS														
Résultat attendus	- Les débroussailllements sécuritaires (OLD, pistes et sentiers sensibles) sont réalisés - L'entretien des milieux ouverts est réalisé dans le respect d'une charte de qualité				Indicateurs de résultats			- Charte d'entretien des OLD - Surface des zones débroussaillées (Cartographie)							
Coût de l'action	Total sur 5 ans		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028			
Temps de travail annuel en jours															
Coût global fonctionnement															
Coût global investissement															
Contexte réglementaire	- Parc national, aire d'adhésion - Charte du Parc National de Port Cros - Sites Natura 2000 - Espaces Boisés Classés - Loi littoral - Site classé - Arrêtés préfectoraux de fermeture de massifs, PDPFCI - Obligations Légales de Débroussaillage, Arrêté préfectoral														
Financement prévisionnels	MTPM														
Partenariats/ Collaborations	PNPC, Mairie d'Hyères														
Maîtrise d'ouvrage	MTPM														

Programme de travail détaillé

Cf. carte des OLD action 1

[illegible][illegible]

Action Giens 3. Organiser les actions de veille et de surveillance / sensibilisation en période estivale										Priorité		
										1	2	3
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages		Adaptation aux phénomènes naturels		Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel			Connaissance du patrimoine naturel et culturel		Gouvernance et gestion du site		
Objectifs à long terme	Adapter la gestion des sites au changement climatique et aux phénomènes naturels											
Objectifs du plan de gestion	Participer à la lutte contre les incendies de forêts											
Problématique/ constat	Les sites de la presqu'île de Giens et de la pinède des Pesquiers sont des milieux forestiers appréciés des randonneurs et des visiteurs occasionnels. Les sentiers offrent des possibilités de réaliser différentes boucles ou parcours, et d'accéder à des points hauts offrant une vue imprenable sur la beauté naturelle de ces sites ou encore un accès au patrimoine bâti. Ces sites sont fortement fréquentés en période estivale, hors fermeture de massifs forestiers. Bien que des panneaux informatifs existent et rappellent la réglementation, les usagers les moins respectueux fument ou allument des feux de camps. Ces manquements à la réglementation ont déjà pu être limités sur la Presqu'île de Giens par la mise en place d'équipes spécifiques chargées de la sensibilisation du public. Ce fonctionnement est à renforcer.											
Synthèse des Actions	Gestion courante		Etudes / suivis		Travaux		Administratif		Partenariats		Autres	
	- Mettre en place un réseau de coordination opérationnel et un réseau de coordination préventif - Augmenter les moyens mis en œuvre pour la surveillance des sites en période à risque - Organiser une fermeture cohérente et homogène des sentiers et des aires de stationnement en cas de risque incendie élevé - Appliquer le Cahier technique CT « Prévenir les incendies de forêt »											
Résultat attendus	Un réseau en ligne sécurisée centralise le planning des actions de surveillance				Indicateurs de résultats		- Mise en ligne et fonctionnement du planning présentant les actions de surveillance ; - Compte rendu régulier des actions de surveillances					
Coût de l'action	Total sur 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Temps de travail annuel en jours												
Coût global fonctionnement												
Coût global investissement												
Contexte réglementaire	- Parc national, aire d'adhésion - Charte du Parc National de Port Cros - Espaces Boisés Classés - Site classé - Arrêtés préfectoraux de fermeture de massifs, PDPFCI - Arrêté préfectoral réglementant d'emploi du feu											
Financement prévisionnels	MTPM, PNPC, Mairie, Région											
Partenariats/ Collaborations	Parc national de Port-Cros, SDIS, Gendarmerie, Armée, CCFF											
Maîtrise d'Ouvrage	MTPM											

Programme de travail détaillé

Giens 3.1 Augmenter les moyens mis en œuvre pour la surveillance des sites en période à risque	Priorité	1	2	3
--	----------	---	---	---

Les effectifs mis en place pour la surveillance effective des sites sont globalement réduits sur la Presqu'île de Giens. Il s'agit de :

- **Coordonner et renforcer les effectifs sur les journées à risques**, avec des horaires décalés permettant de couvrir l'ensemble des plages horaires sensibles. Il s'agit de mettre en place des réunions annuelles entre les différents services de secours (CCF, SDIS, Parc national de Port-Cros, Gendarmerie) afin de mutualiser les moyens, d'organiser les actions et de bénéficier des retours d'expériences de chacun sur les actions de secours spécifiques à la presqu'île de Giens en cas d'incendies de forêts. L'animation de la réunion pourrait être réalisée par la Parc National de Port Cros.
 - Des renforts seront prévus sur les journées à risque rouge ou rouge extrême.
 - Une surveillance constante de l'ensemble des sites n'est pas indispensable en dehors des journées à risques très sévères et extrêmes, les retours d'expérience sur la surveillance du site permettent de cibler la plage horaire de 15 h à 18h comme particulièrement sensible et à risque.
 - Des patrouilles seront organisées au sein des sites et des surveillances sur points fixes seront organisées en entrée de sites, notamment lors des fermetures de massifs.
 - D'autre part, des tournées nocturnes sont organisées en été, 2 nuits durant l'été, ce qui permet d'être visible et de limiter les tentations de pénétrer sur site sur ces périodes. Ces tournées nocturnes seront maintenues durant la durée du nouveau plan de gestion.
- **Renforcer la présence de personnels commissionné et assermenté**

Les renforts issus des vacataires du Parc National de Port Cros sont efficaces pour la sensibilisation et pour assurer une présence, en revanche, ils ne disposent pas de l'assermentation leur attribuant la compétence de verbaliser les contrevenants.

Deux agents sont présents en continu sur les sites durant 3 mois.

Le soutien de personnel assermenté (la gendarmerie mobile ou la police municipale peuvent être sollicitées) est nécessaire pour appuyer les gardes du Parc National de Port Cros dans leur mission de protection du site. La plage horaire de 15h à 18h est particulièrement sensible et pourrait être favorisée pour l'envoi de renfort sur les sentiers et/ou aux entrées de sites de la Presqu'île de Giens en période de risque rouge à rouge extrême.

[illegible]

Giens 3.2 Mettre en place un réseau de coordination opérationnel et un réseau de coordination préventif	Priorité	1	2	3
---	----------	---	---	---

La presqu'île de Giens n'a pas connu d'incendies importants depuis les années 60. Toutefois, sa géographie, l'exposition de certains versants aux vents dominants les difficultés d'accès et d'évacuation du secteur limités, conduisent à considérer le risque incendie sur la Presqu'île comme particulièrement élevé.

Considérant cela, il est indispensable de donner les moyens nécessaires aux services de secours pour optimiser les possibilités d'interventions sur ce secteur. La mise en place de deux réseaux distincts est nécessaire, l'un visant la coordination des équipes en phase opérationnelle durant les interventions de secours, l'autre visant la coordination des équipes chargées de la prévention sur les sites.

Il s'agit de :

- Organiser des échanges de travail de concertation avec le SDIS et les autres acteurs de prévention, de lutte contre les incendies. Il s'agit notamment d'intégrer les forces policières dans la réflexion ; ils seraient plus efficaces en étant informé et en contact avec des personnes compétentes.
- Elaborer un calendrier unique, des interventions de prévention sur sites, entre tous les gestionnaires. Utile afin de mieux coordonner les interventions et les moyens humains.
- Evaluer l'intérêt d'un Système de radio numérique mobile professionnel bidirectionnel de type TETRA (Terrestrial Trunked Radio) et de le mettre en place éventuellement. Ce système correspondant à des systèmes radio spécialement conçu pour des services officiels. Ce système pourrait être partagé par les intervenants sur sites : SDIS, Gendarmerie, Armée, CCF et le Parc national de Port-Cros. Ainsi, les services de surveillance et d'intervention pourront rapidement coordonner leurs actions via l'utilisation de ces réseaux spécifiques

[illegible]

Action Giens 4. incendie										Piloter une politique d’information et de sensibilisation sur le risque			Priorité		
										1	2	3			
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages			Adaptation aux phénomènes naturels			Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel			Connaissance du patrimoine naturel et culturel			Gouvernance et gestion du site		
Objectifs à long terme	Adapter la gestion des sites au changement climatique et aux phénomènes naturels														
Objectifs du plan de gestion	Participer à la lutte contre les incendies de foret														
Problématique/ constat	Les sites de la presqu’île de Giens et de la pinède des Pesquiers sont des milieux forestiers appréciés des randonneurs et des visiteurs occasionnels. Les sentiers offrent des possibilités de réaliser différentes boucles ou parcours, et d’accéder à des points hauts offrant une vue imprenable sur la beauté naturelle de ces sites ou encore un accès au patrimoine bâti. Ces sites sont fortement vulnérables aux incendies de forêt et connaissant régulièrement en période estivale des fermetures de massifs. Bien que de nouveaux panneaux aient été installés durant l’été 2018 aux entrées de site, des franchissements en périodes de fermeture persistent.														
Synthèse des Actions	Gestion courante		Etudes / suivis			Travaux		Administratif		Partenariats		Autres			
	• Informer le public en amont des sites sur le risque incendie ; • Informer le public sur site sur le risque incendie ; • Poursuivre les actions de sensibilisation du public														
Résultat attendus	• Le public est informé du risque incendie en amont du site et sur le site en temps réel					Indicateurs de résultats		• Communication internet dédiée ; • Panneaux d’information et de sensibilisation • Enquêtes							
Coût de l'action	Total sur 5 ans		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028			
Temps de travail annuel en jours															
Coût global fonctionnement															
Coût global investissement															
Contexte réglementaire	• Parc national, aire d’adhésion • Charte du Parc National de Port Cros • Espaces Boisés Classés • Site classé • Arrêtés préfectoraux de fermeture de massifs, PDPFCI • Arrêté préfectoral réglementant d’emploi du feu														
Financement prévisionnels	Mairie, MTPM														
Partenariats/ Collaborations	PNPC, Mairie d’Hyères														
Maîtrise d’ouvrage	Mairie d’Hyères, MTPM														

Giens 4.1 Informer le public en amont des sites sur le risque incendie

3

Actuellement, l'information est annoncée sur les panneaux dynamiques situés en entrée de Presqu'île.

[illegible]

Giens 4.2 Informer le public sur site sur le risque incendie

3

[illegible]

Giens 4.3 Poursuivre les actions de sensibilisation du public

3

Ces actions pourront notamment prendre la forme, comme c'est déjà le cas, de tournées de police en périodes de fermeture de massifs, combinées à des tournées de surveillance (communes avec les saisonniers).

[illegible]

Action Giens 5. Concevoir et mettre en place une scénographie des entrées de sites et gérer les points noirs paysagers										Priorité		
										1	2	3
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages		Adaptation aux phénomènes naturels		Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel			Connaissance du patrimoine naturel et culturel		Gouvernance et gestion du site		
Objectifs à long terme	Mettre en valeur les sites auprès du public dans le respect des sensibilités écologiques et en lien avec une planification plus globale (OGS)											
Objectifs du plan de gestion	Organiser les entrées de sites de manière à sensibiliser le public sur le caractère patrimonial du site naturel Harmoniser et synchroniser les aménagements à ceux prévus dans l’OGS Résorber les points noirs paysagers et valoriser les paysages											
Problématique/ constat	La Presqu’île de Giens attire beaucoup de visiteurs et randonneurs, notamment au droit du sentier du littoral. Les points de vue paysagers et la beauté naturelle du site permet au visiteur de se rendre compte de son entrée dans un milieu naturel exceptionnel. Toutefois, les entrées de site et les panneaux d’information qui y sont liés sont très hétérogènes. Les panneaux diffèrent selon les secteurs sur le fond et sur la forme. Les entrées de sites ne sont pas assez mises en valeur, des entrées plus visibles favoriserait le respect des lieux et pourrait informer le visiteur sur les différents accès aux circuits de découverte.											
Synthèse des Actions	Gestion courante		Etudes / suivis		Travaux		Administratif		Partenariats		Autres	
	- Requalifier l’entrée des Chevaliers (conditionné à des acquisitions foncières) ; - Réduire et harmoniser la signalétique non intégrée ; - Améliorer les interfaces avec les zones militaires, les parcelles privées et les cabanons ; - Participer à la réduction du nombre de constructions illégales sur la Presqu’île (acquisition foncière) L’ensemble de ces travaux doit être réalisé en cohérence avec la charte paysagère et architecturale définie dans le cadre de l’OGS ;											
Résultat attendus	Les sites de la Presqu’île disposent d’entrées visibles favorisant le respect des lieux et permettant l’accès aux circuits de découvertes				Indicateurs de résultats			Entrées de site de qualité avec harmonisation de la signalétique				
Coût de l'action	Total sur 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Temps de travail annuel en jours												
Coût global fonctionnement												
Coût global investissement												
Contexte réglementaire	- Parc national - Espaces Boisés Classés - Loi littoral - Site classé											
Financement prévisionnels	CDL, MTPM, Etat, Région											
Partenariats/ Collaborations	PNPC, Mairie d’Hyères, paysagiste											
Maitrise d’ouvrage	CDL											

Giens 5.1 Requalifier l'entrée des chevaliers
--

Priorité

1	2
---	---

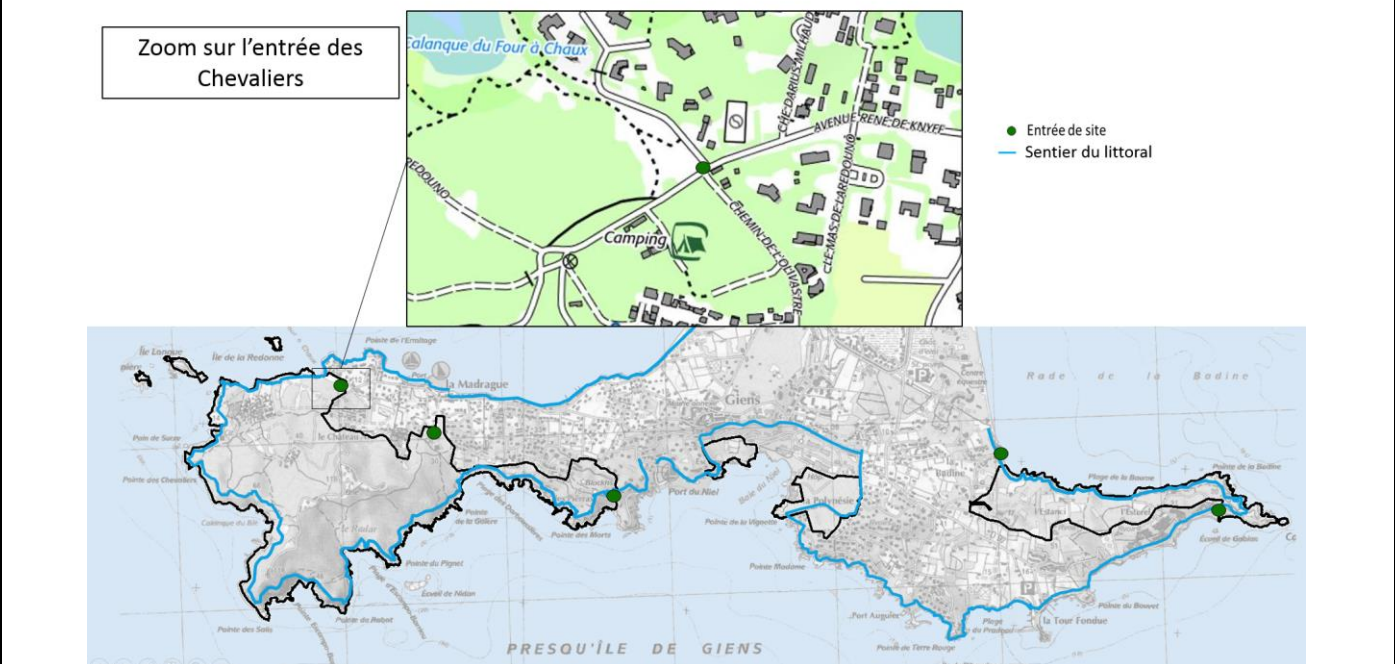
3

L'entrée des Chevaliers doit être requalifiée afin de favoriser la prise en considération par le visiteur de l'importance des lieux et favoriser ainsi le respect des lieux.

La requalification au droit de l'entrée des Chevaliers passe par les actions suivantes :

- Réaliser des acquisitions foncières complémentaires ;
- Viser à l'amélioration des stationnements en interface avec le tissu villageois (revêtements, ombrage, formes végétales, matériaux, usages basse saison..) ;
- Engager les démolitions de constructions résiduelles, gérer les ravinements et les friches en résultant ;
- Etudier un schéma global paysager permettant de qualifier chaque espace selon un plan global de scénographie de parcours ;
- Hiérarchiser les chemins, donner une destination et une ambiance à chacun (pinède, plage, sentier littoral...)
- Procéder à des mises en défens, des sécurisations ou des aménagements de sauvegarde dans l'urgence (sentier en tête de talus de plage, chemins trop larges, doublons..) et ensuite selon un plan de scénographie de site global ;
- Faire des sélections sur des populations végétales à mettre en valeur, établir un plan de gestion du végétal ;
- Déplacer les panneaux et les homogénéiser selon un parcours scénographique global de mise en valeur des entités paysagères (cannaie, pinède, maquis) ;
- Dégager les friches situées de part et d'autre de l'entrée et apporter une qualification paysagère se référant à un projet global ;
- Faire disparaître le nom de « parc » des Chevaliers des panneaux de communication ;
- Communiquer sur l'ensemble du site naturel de la Presqu'île de Giens, notamment sur les enjeux patrimoniaux pour sensibiliser le public.

L'ensemble de ces travaux doit être réalisé en cohérence avec la charte paysagère et architecturale définie dans le cadre de l'OGS ;

[illegible]

[illegible]

Giens 6.1 Mettre en place des éco-compteurs	Priorité	1	2	3
---	----------	---	---	---

3

Le suivi de la fréquentation des sentiers de la Presqu'île de Giens est indispensable pour adapter les règles de gestion aux flux de visiteurs.

La mise en place d'éco-compteurs situés au droit des entrées de site et au niveau des différents parking sera régulièrement effectuée en période estivale afin de disposer de données suffisantes pour adapter les règles de gestion au flux touristiques, mais aussi pour suivre l'évolution de cette fréquentation qui informera sur l'attractivité de la presqu'île auprès du public.

Les éco-compteurs seront fonctionnels sur l'année entière afin d'obtenir des informations complètes, aujourd'hui manquantes, sur la fréquentation réelle du sentier du littoral et de la presqu'île de Giens.

Il est envisagé de mettre en place 1 éco compteur en 2019 et deux supplémentaires en 2021.

[illegible]

Giens 6.2 Evaluer les impacts de la fréquentation sur la végétation aux abords des sentiers	Priorité	1	2	3
---	----------	---	---	---

3

Pour le suivi des espèces protégées, des pointages sont ponctuellement effectués, notamment lors d'installations de mises en défens. Ces comptages seront poursuivis. Après acquisition des données de fréquentation, des transects pourront être mis en place sur les zones fréquentées avec des espèces protégées afin d'évaluer l'impact de la fréquentation du sentier du littoral sur ces dernières, et envisager potentiellement des mesures de protection si nécessaire.

[illegible]

Giens 6.3 Définir les sentiers accessibles, proposer des circuits cohérents

Priorité

1

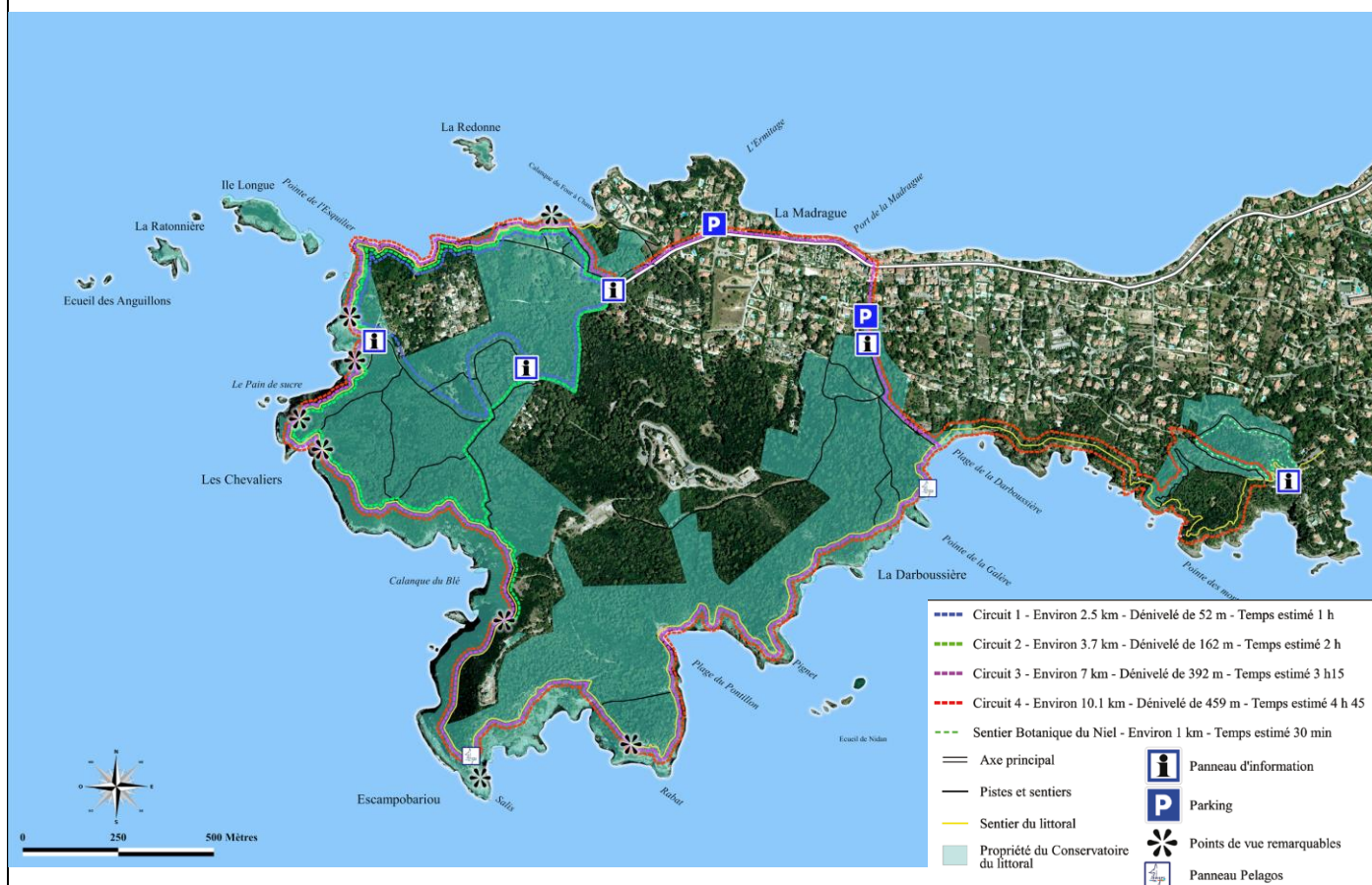
2

3

Le sentier du littoral est très attractif, mais il présente de nombreuses difficultés qui peuvent surprendre des visiteurs non expérimentés ou non préparés.

La définition de différents sentiers, tronçons ou boucles, classés par niveaux de difficultés et accessibilité est indispensable pour limiter les accidents. Ces circuits ont fait l'objet d'une cartographie spécifique en 2018, ils seront matérialisés sur site dès 2019.

Ces circuits seront diffusés auprès du public de différentes manières, panneaux en entrée de sites, site internet, application mobile et flyers accessibles auprès de l'Office du Tourisme d'Hyères.

[illegible]

Action Giens 7. Restaurer et entretenir les sentiers ouverts au public et valoriser les points de vue										Priorité		
										1	2	3
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages		Adaptation aux phénomènes naturels		Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel			Connaissance du patrimoine naturel et culturel		Gouvernance et gestion du site		
Objectifs à long terme	Mettre en valeur les sites auprès du public dans le respect des sensibilités écologiques en lien avec une planification plus globale											
Objectifs du plan de gestion	Disposer d’itinéraires à accès libres et d’itinéraires de visite accompagnée											
Problématique/ constat	La Presqu’île de Giens attire beaucoup de visiteurs et randonneurs, notamment au droit du sentier du littoral. Les points de vue paysagers et la beauté naturelle du site permet au visiteur de se rendre compte de son entrée dans un milieu naturel exceptionnel. Les visiteurs parcourent aujourd’hui le sentier du littoral, qui est rendu difficilement praticable par endroit du fait de l’érosion du sentier, naturelle du fait de l’érosion littoral ou causé par la forte fréquentation du public. Plusieurs sentiers annexes existent, au moins partiellement, et permettent de se rendre sur des sites à caractère patrimonial fort ou sur d’autre présentant des points de vue exceptionnels. Ces sentiers sont toutefois peu ou mal renseignés, et peu accessibles dans leur état actuel pour certains.											
Synthèse des Actions	Gestion courante	Etudes / suivis		Travaux		Administratif		Partenariats		Autres		
	- Réhabiliter les tronçons du sentier du littoral dégradés ; - Anticiper l’évolution du sentier du littoral ; - Entretien des sentiers balisés (hors sentier du littoral) - Aménager des sentiers sur les sites fermés au public : l’Esterel et l’Estanci : (après sécurisation du bâti); - Acquérir et aménager le sentier des crêtes ; - Aménager des points de vue											
Résultat attendus	- Les sentiers accessibles sur la presqu’île sont clairement définis et facilement identifiables en amont et sur site - Des points de vue sont accessibles dans et à l’extérieur des sites				Indicateurs de résultats		- Cartographie des sentiers facilement consultable (sur site en amont) - Balisage - Entretien régulier					
Coût de l'action	Total sur 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Temps de travail annuel en jours												
Coût global fonctionnement												
Coût global investissement												
Contexte réglementaire	- Parc national - Espaces Boisés Classés - Loi littoral - Site classé - Site inscrit											
Financement prévisionnels	CDL, TPM											
Partenariats/ Collaborations	PNPC											
Maîtrise d’ouvrage	CDL, MTPM											

Giens 7.1 Réhabiliter les tronçons du sentier du littoral dégradés

Priorité	
----------	--

1

2

3

- Réaliser un état des lieux du sentier
- Lutter contre les sentiers secondaires et zones de divagations (panneautage, plantation, barrage) notamment sur les secteurs à enjeux écologiques
- Entretien le sentier et réhabiliter les tronçons dégradés

[illegible]

Giens 7.2 Anticiper l'évolution du sentier du littoral

Priorité	
----------	--

1

2

3

- Réaliser un suivi de l'évolution du sentier du littoral, et étudier les évolutions possibles afin de définir un tracé secondaire sur les secteurs fortement soumis au risque de dégradation suite à l'érosion ou sans emprise foncière publique ;
- Définir un plan d'acquisition foncière afin de restaurer la continuité du sentier du littoral sur les parties discontinues :
 - Réaliser un état des lieux du foncier au droit et aux abords du sentier du littoral
 - Définir un plan d'acquisition foncière sur les secteurs privés et / ou sur les secteurs où les propriétés privées empiètent sur le sentier
 - Informer les propriétaires privés de la démarche et entamer un travail de concertation afin de restaurer la continuité du sentier du littoral
 - Définir une stratégie d'acquisition foncière à moyen et long terme afin d'anticiper de futures discontinuités issues de l'érosion des falaises de la Presqu'île de Giens, et la définition de secteurs où des achats fonciers préliminaires seront nécessaires.

[illegible]

Giens 7.3 Entretien des sentiers balisés (hors sentier du littoral)

Priorité	
----------	--

1

2

3

- [illegible]

[illegible]

Programme de travail détaillé

Giens 7.4 Aménager les sentiers sur l'Esterel et l'Estandi

Priorité	1	2	3
----------	---	---	---

1

2

3

- Etudier les problèmes d'accessibilités aux sites ;
- Limiter les surfaces minérales pulvérulentes très inconfortables en été, sujettes à l'érosion et pauvres en biodiversité notamment sur un site rocheux et exposé ;
- Sécuriser les sites militaires dangereux (voutes, galeries, escarpements...)
- Engager des études de qualification paysagère et scénographique pour orchestrer la visite, trouver les thèmes d'interprétation et prévenir la sauvegarde du site.



Etude pour l'aménagement de la pointe de l'Esterel ALEP 2017

[illegible]

[illegible][illegible]

Action Giens 8. Mettre en place des itinéraires à accès libres et des visites accompagnées										Priorité			
										1	2	3	
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages			Adaptation aux phénomènes naturels		Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel			Connaissance du patrimoine naturel et culturel		Gouvernance et gestion du site		
Objectifs à long terme	Mettre en valeur les sites auprès du public dans le respect des sensibilités écologiques en lien avec une planification plus globale (OGS)												
Objectifs du plan de gestion	Disposer d'itinéraires à accès libres et d'itinéraires de visite accompagnée												
Problématique/ constat	La Presqu'île de Giens attire beaucoup de visiteurs et randonneurs, notamment au droit du sentier du littoral. Les points de vue paysagers et la beauté naturelle du site permet au visiteur de se rendre compte de son entrée dans un milieu naturel exceptionnel. Les visiteurs peuvent aujourd'hui bénéficier des connaissances d'experts locaux et d'associations qui proposent des visites guidées sur les sites à intérêt forts de la Presqu'île de Giens. Ces visites guidées ont du succès et permettent de sensibiliser les visiteurs aux enjeux patrimoniaux du site. Ces visites guidées peuvent être développées à travers des partenariats avec ces associations et professionnels au travers de la Marque Esprit Parc afin de développer de nouveaux circuits et de diversifier l'offre faite aux visiteurs. Le développement de circuits au droit des secteurs fermés au public actuellement et aussi envisagé afin de diversifier l'offre et les circuits proposés.												
Synthèse des Actions	Gestion courante		Etudes / suivis		Travaux		Administratif		Partenariats		Autres		
	- Expérimenter une ouverture contrôlée de la pinède des Pesquiers ; - Développer des visites guidées sur des secteurs non ouverts au public en lien avec la Marque Esprit Parc / Organiser des visites guidées du patrimoine militaire et inaccessible ; - Développer un lien entre Maison de l'Olivastre et le site pour recevoir du public et faciliter l'interprétation du site.												
Résultat attendus	Les secteurs sensibles sont accessibles uniquement en visite guidée				Indicateurs de résultats		Organisations de visites guidées						
Coût de l'action	Total sur 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
Temps de travail annuel en jours													
Coût global fonctionnement													
Coût global investissement													
Contexte réglementaire	- Parc national - Espaces Boisés Classés - Loi littoral - Site classé - Site inscrit												
Financement prévisionnels	MTPM PNPC												
Partenariats/ Collaborations	PNPC, Associations locales, guides, office de tourisme												
Maîtrise d'ouvrage	MTPM												

[illegible][illegible][illegible]

Action Giens 9. Participer aux actions de préservation du milieu marin											Priorité		
											1	2	3
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages			Adaptation aux phénomènes naturels		Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel			Connaissance du patrimoine naturel et culturel		Gouvernance et gestion du site		
Objectifs à long terme	Mettre en valeur les sites auprès du public dans le respect des sensibilités écologiques en lien avec une planification plus globale (OGS)												
Objectifs du plan de gestion	Prolonger les interventions sur le milieu marin												
Problématique/ constat	La Presqu’île de Giens attire beaucoup de visiteurs et randonneurs, le sentier du littoral n’est pas le seul point d’attraction de la Presqu’île, l’interface avec le milieu marin est importante. Outre l’accès terrestre, certains visiteurs circulent en mer, viennent mouiller au large de la Presqu’île ou pratiquent des activités nautiques autour de la Presqu’île. Ces activités sont potentiellement de nature à engendrer des nuisances sur les habitats marins. Une sensibilisation du public aux enjeux environnementaux présents est indispensable pour préserver la qualité des habitats marins et du milieu marin dans son ensemble.												
Synthèse des Actions	Gestion courante	Etudes / suivis		Travaux		Administratif		Partenariats		Autres			
	- Favoriser le développement de projets pédagogiques liés au milieu marin en relation avec les sentiers sous-marins ; - Sensibiliser les visiteurs à la fragilité des habitats marins ; - Organiser les mouillages dans les secteurs de forte affluence ; - Communiquer en direction des loueurs d’engins nautiques.												
Résultat attendus	- Le public est sensibilisé sur la richesse et la fragilité du milieu marin - Les activités nautiques sont gérées				Indicateurs de résultats		- Développement de projets pédagogiques liés au milieu marin - Adaptation du plan de balisage						
Coût de l'action	Total sur 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
Temps de travail annuel en jours													
Coût global fonctionnement													
Coût global investissement													
Contexte réglementaire	- Parc national - Espaces Boisés Classés - Loi littoral - Site classé - Site Natura 2000												
Financement prévisionnels	MTPM, Agence de l’Eau, Région												
Partenariats/ Collaborations	Parc national de Port-Cros, CIETM												
Maîtrise d’ouvrage	MTPM PNPC												

Giens 9.1 Favoriser le développement de projets pédagogiques liés au milieu marin en relation avec les sentiers sous-marins existants

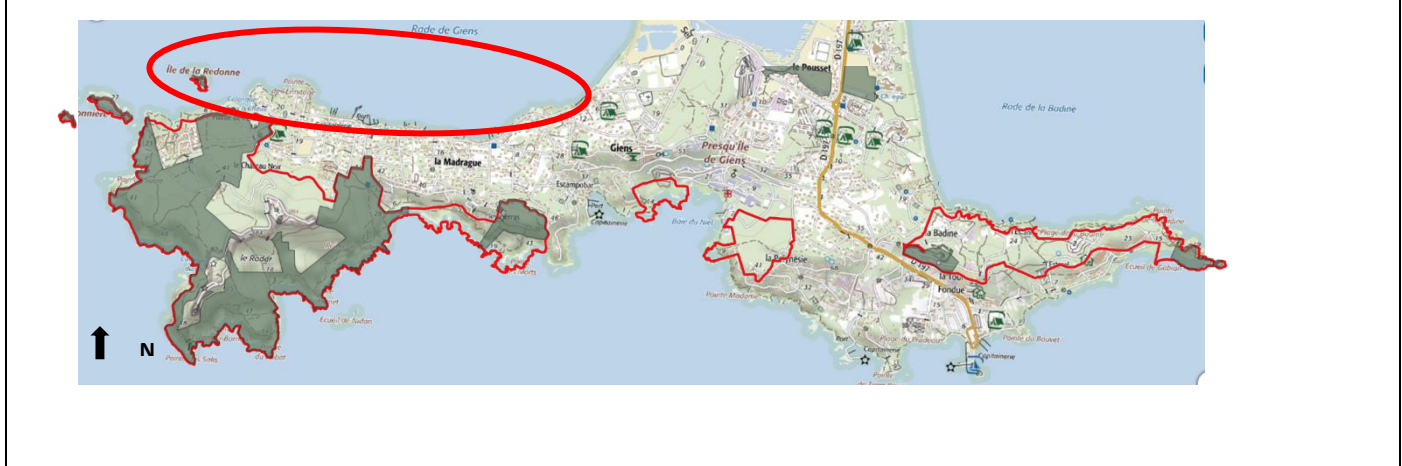
Priorité	1	2	3
----------	---	---	---

3

1001

Il s'agit de limiter les incidences sur le milieu par le développement de projets pédagogiques permettant d'informer et d'éduquer le public :

- S'associer aux projets de développement des sentiers sous-marins autour de la Presqu'île avec les acteurs concernés : CIETEM, clubs de plongée et gérants d'activités sportives ou de loisirs.
- Etudier la possibilité de mettre en place des projets pédagogiques liés au développement de sentiers sous-marins au droit de la Madrague et des îlots

[illegible]

Giens 9.2 Sensibiliser les visiteurs à la fragilité des habitats marins

Priorité	1	2	3
----------	---	---	---

	3
--	---

7

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des outils pédagogiques simples et percutants afin de sensibiliser le public à la fragilité des habitats marins (panneaux d'information, sites internet, application mobile, office du tourisme) sur le secteur des Chevaliers où les principaux enjeux se retrouvent ; • Etudier la possibilité de mettre en place une équipe de sensibilisation circulant au droit des secteurs de forte affluence sur la Presqu'île de Giens (plages, parking, sensibilisation au droit des zones de mouillage sur secteurs à enjeux) |
|---|

[illegible]

Giens 9.3 Organiser les mouillages dans les secteurs de forte affluence

Priorité

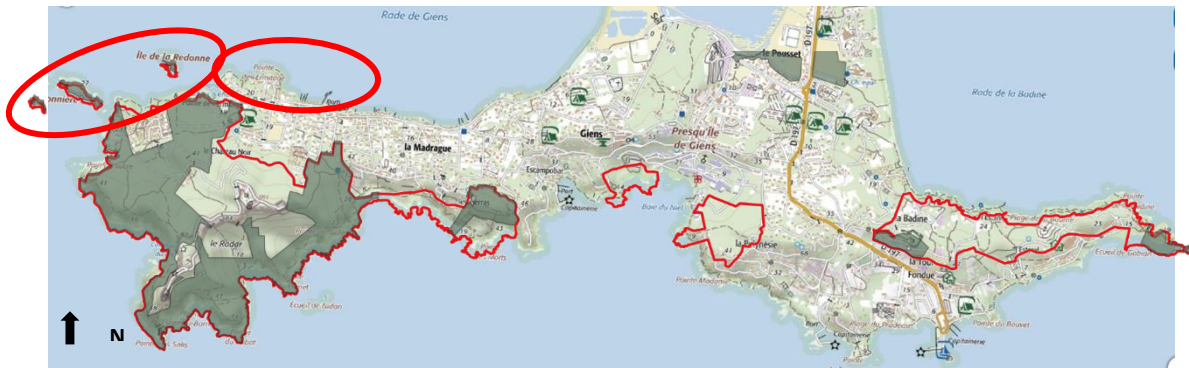
1

2

3

Les secteurs de la Redonne, de l'Ermitage et de l'île longue sont soumis à de nombreux mouillages, notamment sur des zones à enjeux engendrant une incidence sur les habitats marins. Le secteur de récif au droit des chevaliers est aussi fortement impacté en période de fortes affluences. Il s'agit d'étudier en relation avec la DDTM et en partenariat avec les équipes du Parc national de Port-Cros :

- les possibilités de mettre en place des mouillages écologiques sur les secteurs à enjeux
- les possibilités de mettre en place une équipe embarquée de sensibilisation auprès des plaisanciers pour sensibiliser ces derniers aux enjeux environnementaux du site
- les possibilités de développer des projets pédagogiques pouvant participer à la protection de l'herbier, notamment à travers la mise en place d'un sentier sous-marin.

[illegible]

Giens 9.4 Communiquer en direction des loueurs d'engins nautiques

Priorité

1

2

3

Il s'agit de communiquer auprès des loueurs d'engins nautiques afin de transmettre les informations sur la fragilité du milieu naturel et des habitats marins auprès des clients.

- Réaliser un document pédagogique simple et traduit en plusieurs langues permettant aux touristes de s'approprier rapidement les connaissances du milieu et de prendre conscience des incidences des mouillages au droit des secteurs à enjeux.
- Demander aux loueurs d'engins de fournir aux touristes les documents et accès aux documents de communication réalisés par ailleurs (lien vers site internet, application mobile).

[illegible]

Action Giens 10. Réaliser les interventions d'urgence et de sécurisation sur le bâti patrimonial de la presqu'île de Giens											Priorité		
											1	2	3
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages		Adaptation aux phénomènes naturels		Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel		Connaissance du patrimoine naturel et culturel			Gouvernance et gestion du site			
Objectifs à long terme	Mettre en valeur les sites auprès du public dans le respect des sensibilités écologiques en lien avec une planification plus globale (OGS)												
Objectifs du plan de gestion	Sécuriser les bâtiments présentant un danger potentiel pour les visiteurs												
Problématique/ constat	La Presqu'île de Giens attire beaucoup de visiteurs et de randonneurs, le bâti patrimonial est l'un des points d'attraction du site puisqu'il jalonne le sentier du littoral. De plus, sa fonction en grande majorité militaire et son passé historique renforcent son attrait auprès du public. Toutefois, ce bâti est vieillissant et présente un danger pour des visiteurs qui se rendraient sur site. La remise en état de certains bâtiments d'intérêt patrimonial est indispensable afin de les sauvegarder et de limiter les risques pour les visiteurs.												
Synthèse des Actions	Gestion courante		Etudes / suivis		Travaux		Administratif		Partenariats		Autres		
	- Sécuriser le patrimoine bâti du phare de la pointe Escampobarieu ; - Sécuriser le bâti militaire de la pointe de l'Esterel.												
Résultat attendus	L'accès au bâti est sécurisé et/ou restreint afin de garantir la sécurité du public et de préserver le patrimoine				Indicateurs de résultats		- Aménagement de sécurisation - Signalétique - Cristallisation des ouvrages						
Coût de l'action	Total sur 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
Temps de travail annuel en jours													
Coût global fonctionnement													
Coût global investissement													
Contexte réglementaire	- Parc national - Espaces Boisés Classés - Loi littoral - Site classé												
Financement prévisionnels	CDL, TPM												
Partenariats/ Collaborations	PNPC												
Maîtrise d'ouvrage	Conservatoire du Littoral												

Programme de travail détaillé

Giens 10.1	Sécuriser le patrimoine bâti du phare de la pointe Escampobariou	Priorité	1	2	3
------------	--	----------	---	---	---

Priorité	1	2	3
----------	---	---	---

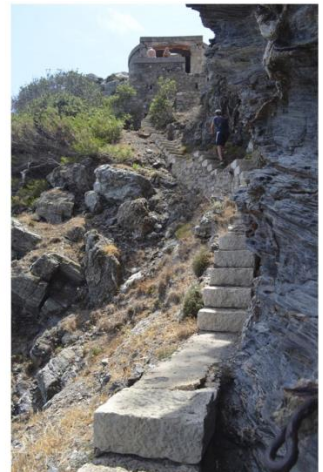
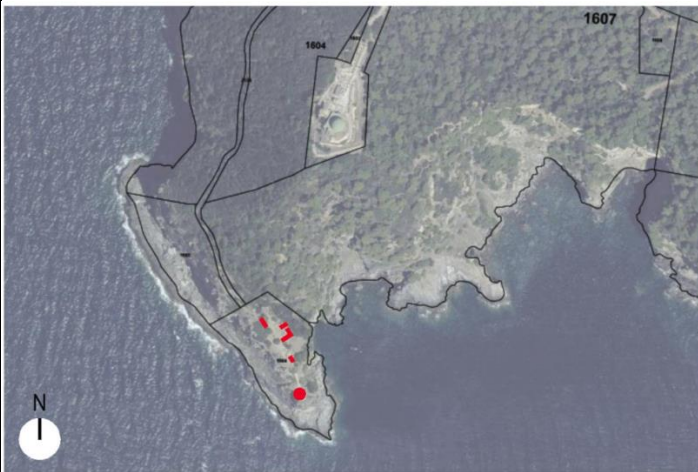
Cet ancien phare à huile est une construction militaire marquant l'intérêt géographique du site.

Aujourd'hui, le site est dangereux pour les visiteurs sur deux points : des vestiges d'une ancienne construction subsistent sur la plateforme principale de la pointe, ce qui pourrait occasionner des chutes de pierres et de maçonneries de ces ruines.

Par ailleurs, au bout de la plateforme, un plan incliné à très forte pente, composé d'une « voie ferrée » et d'un escalier étroit, amène au phare. Un second escalier, tout aussi peu sécurisé, mène ensuite au niveau de l'eau. La voûte soutenant le plan incliné présente des dégradations (pierres manquantes).

Travaux à effectuer :

- Mettre en défens les abords des ruines sur la plateforme de la pointe ;
- Cristalliser le plan incliné ainsi que le phare (ragréage des pierres et regarnissage des joints, vérifier et consolider l'état du béton sur la coupole du phare) ;
- Sécuriser l'accès au plan incliné menant au phare par une fermeture physique si la décision est prise d'interdire la descente des visiteurs vers le phare ;
- Informer les visiteurs du danger qu'ils encourent en cas de descente vers le phare (panneaux d'affichage précisant les risques de chute).

[illegible]

Action Giens 11. Valoriser le patrimoine bâti de la presqu'île de Giens											Priorité		
											1	2	3
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages		Adaptation aux phénomènes naturels		Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel			Connaissance du patrimoine naturel et culturel			Gouvernance et gestion du site		
Objectifs à long terme	Mettre en valeur les sites auprès du public dans le respect des sensibilités écologiques en lien avec une planification plus globale (OGS)												
Objectifs du plan de gestion	Entretenir les bâtiments du site, d'un intérêt patrimonial important, et les inscrire dans des parcours de découverte, afin de valoriser le sentier du littoral												
Problématique/ constat	Aujourd'hui, les bâtiments qui ponctuent le Sentier du Littoral ou qui en sont proches ne sont ni entretenus ni mis en valeur dans la découverte de l'Histoire et du paysage. Certains ne sont même pas visibles des visiteurs car cachés par la végétation dense et non indiqués. D'autres appartiennent à des gestionnaires et ne sont visitables que très rarement. Outre l'entretien indispensable de ces différents ouvrages, il semble nécessaire de les valoriser dans des parcours de découverte mettant en avant l'Histoire des lieux.												
Synthèse des Actions	Gestion courante		Etudes / suivis		Travaux		Administratif		Partenariats		Autres		
	- Mettre en valeur les bunkers et la tourelle du Sentier du Littoral (1) ainsi que ceux du sentier botanique (2) ; - Mettre en valeur le patrimoine bâti du phare de la pointe Escampo-Barriou (3) ; - Mettre en valeur le patrimoine bâti militaire du fort de l'Estanci (4); - Mettre en valeur le patrimoine bâti militaire de la pointe de l'Estérel (5) Le but de ces actions serait de : - pouvoir mettre à disposition les bâtiments dans le cadre de partenariat avec des organismes publics et/ou privés en cas de manifestations ponctuelles ; - développer des visites guidées le long du Sentier du Littoral, comprenant des arrêts sur l'histoire des ouvrages militaires.												
Résultat attendus	Le patrimoine de la presqu'île est accessible en visite libre ou guidée				Indicateurs de résultats		- Ouverture des bâtiments - Plans d'interprétation						
Coût de l'action	Total sur 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
Temps de travail annuel en jours													
Coût global fonctionnement													
Coût global investissement													
Contexte réglementaire	- Parc national - Espaces Boisés Classés - Loi littoral - Site classé - Site inscrit												
Financement prévisionnels	CDL, MTPM, Région, Etat												
Partenariats/ Collaborations	PNPC												
Maîtrise d'ouvrage	Conservatoire du Littoral												

Programme de travail détaillé

Giens 11.1 (2)	Mettre en valeur les bunkers et la tourelle du Sentier du Littoral (1) ainsi que ceux du sentier botanique	Priorité	1	2	3
----------------	--	----------	---	---	---

Les bunkers et la tourelle se situent à l'ouest du Sentier du Littoral de la presqu'île, tandis que ceux du sentier botanique sont hors Sentier du Littoral, sur une parcelle militaire.

Chaque situation géographique apporte de grandes qualités paysagères : les premiers bunkers ouvrent l'horizon des visiteurs sur la Grande Rade de Toulon et le Golfe de Giens tandis que les seconds se fondent dans le maquis et la forêt méditerranéenne.

Les ouvrages ont subi des dégradations importantes dans le passé (traces très nombreuses d'impacts, fissures des structures bétonnées, couverture manquantes) et d'autres récentes (tags recouvrant la quasi-totalité des deux bunkers et de la tourelle du Sentier du Littoral).

Travaux à effectuer :

- Nettoyage des revêtements des bunkers pour retirer tout graffiti, ce qui permettra de retrouver l'état initial extérieur des ouvrages et de constater ainsi de leur parfaite intégration dans le paysage ;
- Cristallisation des ouvrages (remplissage des joints de maçonnerie, finitions à l'enduit de chaux pour bloquer les infiltrations d'eau dans les structures, etc.) ;
- Entretenir l'intérieur des ouvrages (débaras des déchets accumulés, réalisation d'un ragréage du sol) ;
- Signaler la présence des bunkers (surtout ceux du sentier botanique, non indiqués aujourd'hui) ;
- Réaliser des panneaux d'informations dans l'environnement proche des ouvrages pour faire part de leur fonction historique (supports éventuels pour des visites guidées) ;
- Entretenir la végétation autour d'eux afin d'améliorer leur accès au public.

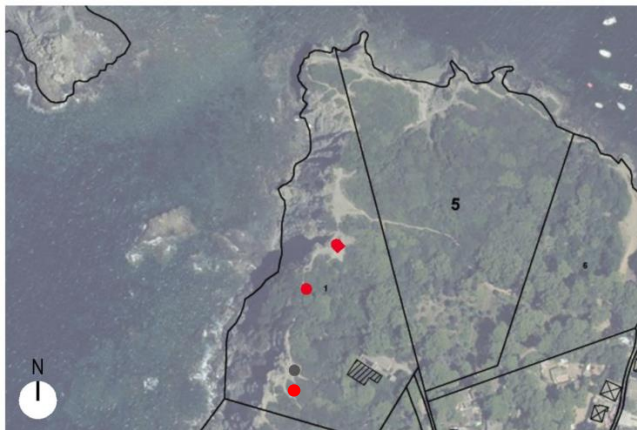


Photo aérienne du site et repérage des bâtiments, bunkers et tourelle (située entre les deux bunkers) sur le sentier du Littoral du sentier du littoral (1)



Photo aérienne du site et repérage des bâtiments, bunkers du sentier botanique (2)

[illegible]

Programme de travail détaillé

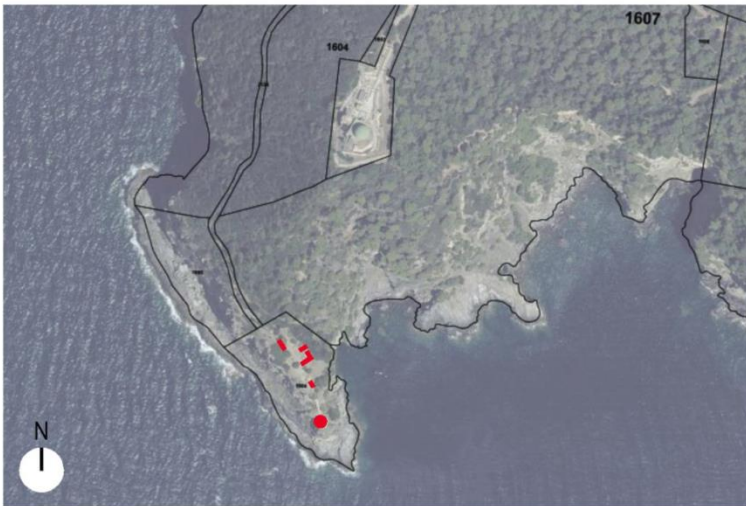
Giens 11.2 Mettre en valeur le patrimoine bâti du phare de la pointe Escampobariou (3)	Priorité	1	2	3
--	----------	---	---	---

Priorité	1	2	3
----------	---	---	---

Suite aux différentes opérations de sécurisation du site (voir Fiche Action précédente), il serait opportun de valoriser cet ensemble bâti de la pointe d'Escampo-Barriou par des informations à donner aux visiteurs, qu'ils soient en randonnée libre sur le Sentier du Littoral ou en visite guidée, pour une approche plus profonde de l'histoire du lieu.

Travaux à effectuer :

- Décision à prendre sur la possibilité de laisser les visiteurs entrer sur le site par l'accès privilégié (large et direct) aujourd'hui barré d'une croix sur le Sentier. Si ouverture possible, entretenir cette entrée ;
- Cristallisation de la soute à munitions creusée dans la roche (à gauche quand on entre dans le site). Elle présente de nombreux impacts sur son revêtement intérieur et doit être entretenue (nettoyage des déchets accumulés, élagage important de la végétation qui en bouche l'accès actuellement, ragréage des murs et du plafond en voûte, ragréage du sol, remplissage des joints) ;
- Démolition des ruines restantes sur la plateforme et mise en valeur des vestiges d'emplacements de canons (nettoyage, ragréage) ;
- Réaliser des panneaux d'informations jalonnant les différents éléments de la plateforme ainsi que l'historique du phare si l'accès à ce dernier est interdit (ces panneaux pourront être lus par tous en visite libre ou bien accompagnés d'informations supplémentaires lors de parcours guidés).

[illegible]

Action Giens 12. Encadrer les activités cynégétiques										Priorité		
										1	2	3
Enjeux	Conservation du patrimoine naturel et des paysages		Adaptation aux phénomènes naturels		Accueil du public et de préservation du patrimoine culturel			Connaissance du patrimoine naturel et culturel		Gouvernance et gestion du site		
Objectifs à long terme	Mettre en valeur les sites auprès du public dans le respect des sensibilités écologiques en lien avec une planification plus globale (OGS)											
Objectifs du plan de gestion	Limiter les pratiques de chasse ayant un impact sur les équilibres écologiques et les autres activités de loisirs											
Problématique/ constat	La pratique de la chasse sur la Presqu'île de Giens concerne principalement la chasse au gibier migrateur. D'après les observations des gestionnaires, l'importance de cette activité n'est pas de nature à nuire aux enjeux écologiques présents sur le secteur. Toutefois, le Conservatoire du Littoral et les gestionnaires ne disposent pas d'outils efficaces permettant de suivre les activités de chasse sur la Presqu'île de Giens. Le suivi des populations de sanglier est à maintenir en lien direct avec le lieutenant de louveterie du secteur, compétent pour organiser des tirs de régulation et des battues sur ordre du préfet. Enfin, il convient de s'assurer que les pratiques de chasses ne sont pas de nature à impacter les autres activités présentes sur la Presqu'île de Giens.											
Synthèse des Actions	Gestion courante	Etudes / suivis		Travaux		Administratif		Partenariats		Autres		
	- Poursuivre un suivi des pratiques de chasse - Réactualiser régulièrement les conventions de chasse - Maintenir un suivi des populations de sangliers											
Résultat attendus	Les impacts de la chasse sur le milieu et en relation avec les autres usages sont maîtrisés				Indicateurs de résultats							
Coût de l'action	Total sur 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Temps de travail annuel en jours												
Coût global fonctionnement												
Coût global investissement												
Contexte réglementaire	- Parc national, aire d'adhésion - Espaces Boisés Classés - Site classé											
Financement prévisionnels	CDL, TPM											
Partenariats/ Collaborations	PNPC											
Maîtrise d'ouvrage	Maitrise d'ouvrage		MTPM, PNPC									

Giens 12.1 Poursuivre le suivi des pratiques de chasse

Priorité	
----------	--

1	2
---	---

3

Mettre en place un suivi des pratiques de chasses à travers des exo-comptages et la réalisation d'entretien spécifiques auprès des chasseurs.

Acquérir des informations sur les points suivants :

- Nombre de chasseurs
- Nombre de proies abattues
- Apporter des précisions sur les secteurs parcourus
- Perception des chasseurs sur le milieu
- Perception des chasseurs sur d'éventuels conflits avec d'autres usages
- Contrôle du respect de la convention de chasse (A réaliser en parallèle des contrôles de l'ONCFS)

[illegible]

Giens 12.2 Réactualiser régulièrement les conventions de chasse

Priorité

1	2
---	---

3

- | | | |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Suivre la réactualisation des conventions de chasse Limiter le nombre de poste de chasse au nombre actuel afin de contrôler l'activité sur la Presqu'île de Giens Ne pas autoriser la création de postes de chasse supplémentaires | |
|--|--|--|

[illegible]

Giens 12.3 Maintenir un suivi des populations de sanglier

Priorité

1	2
---	---

3

Le suivi des populations de sanglier est à maintenir en lien direct avec le lieutenant de louveterie du secteur, compétent pour organiser des tirs de régulation et des battues sur ordre du préfet.

En 2015, ces suivis ont permis d'identifier les secteurs où sont présents les sangliers. En 2016, dans le but de réguler la population présente et de limiter les impacts, une campagne de capture a été menée au printemps par le lieutenant de loupeterie en lien avec les agents du secteur. En été 2016, quatre carcasses ont été capturées et retirées du site.

En 2017, le suivi a permis d'observer des traces, sans dégâts sur les enjeux avoisinants.

[illegible]

CAHIERS TECHNIQUES

REALISER L'ENTRETIEN CIBLE DES ESPACES FORESTIERS DANS LE RESPECT DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES

GESTION CONSERVATOIRE EN CŒUR DE MASSIF

- Appliquer une gestion conservatoire en cœur de massif forestier et sur les îlots (non intervention accompagnée d'un suivi naturaliste)
 - Conserver les arbres et arbustes morts du front de mer pour constituer un écran contre les embruns
 - Conserver les chablis (refuge oiseaux, chauve-souris)
 - Contrôler les plantes exotiques envahissantes (en particulier sur les zones de chablis) - CT « Lutter contre les espèces indésirables ou invasives »

INTERVENTION SUR LES SECTEURS ACCUEILLANT DU PUBLIC

- Entretenir spécifiquement les massifs forestiers ouverts au public ou en interface avec les enjeux humains
 - Couper les arbres dangereux pour les riverains, la plage, les sentiers autour du site et dans le site
 - Appliquer les débroussailllements réglementaires et sécuritaires en préservant des bosquets dans la strate arbustive (intérêt paysager et écologique)
 - Réaliser un piquetage des stations de plantes rares et intégrer les informations dans un SIG (poursuivre les prospections) et communiquer auprès des intervenants extérieurs sur la localisation et les actions à mettre en œuvre pour préserver ces stations
- Lutter contre la dégradation des espaces naturels forestiers
 - Poursuivre les interventions d'enlèvement des déchets et de dépôts de rémanents, gravats, aménagements DFCI obsolètes, etc...
 - Canaliser la fréquentation sur les sentiers en mettant en défens les secteurs sensibles ou dangereux

PREVENIR LES INCENDIES DE FORET

ENTRETIEN

- Accompagner les débroussailllements obligatoires en relation avec le service sécurité civile de la ville et la DDTM
 - Faire appliquer les OLD à la charge des gestionnaires privés
 - Poursuivre l'entretien par pâturage initié dans le plan d'action
- Réaliser le débroussaillage de secteurs définis selon les recommandations du SDIS (cartographie)
 - Entretenir les entrées et les abords des pistes et sentiers fréquentés : zones de deux fois 5 m en moyenne avec des variantes selon les pistes. Pour la piste de Darboussière mettre en place un entretien de deux fois 5 à 10 m de la citerne à la zone militaire ; et de deux fois 10 m de la citerne au parking. Entretenir le chemin du bâti militaire qui rejoint la pointe d'Escampo-Barriou.
 - Entretenir les secteurs soumis aux débroussailllements obligatoires
- Expérimenter le pâturage sur les sites pour l'entretien des milieux ouverts et des OLD

INFORMATION SENSIBILISATION

- Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information auprès du public

GESTION DES ACCES ET DU PUBLIC

- Appliquer les décisions de fermeture cohérente et homogène des sentiers et des aires de stationnement en cas de risque incendie élevé
 - Fermer les aires de stationnements en cas de risque incendie élevé, notamment (l'aire de stationnement de la Darboussière)
 - Expérimenter une fermeture durant toute la saison estivale même si cela reste controversé car il y a un risque d'augmentation de comportements inadaptés.
 - Fermer les accès aux sentiers matérialisés par des barrières et chaînes. A l'est, au niveau de la pointe de l'Esterel, fermeture du sentier du littoral en cas de risque incendie.
- Mettre en place des balises et poteaux pour mettre les coordonnées GPS avec numéros de bornes sur le sentier du littoral afin de faciliter le repérage des personnes.
- Mettre en place un plan d'évacuation de la zone des chevaliers très vulnérable lors de départs d'incendie.

SURVEILLANCE ET INTERVENTION

- Entretenir le réseau de coordination opérationnel et le réseau de coordination préventif, entre tous les gestionnaires et partenaires lors de la saison estivale (prendre exemple sur le réseau TETRA).
- Mettre en œuvre les moyens de surveillance préventive des sites (dispositif sécuritaire)

METTRE EN PLACE UN PATURAGE SUR LES SITES

L'INTERET DU PATURAGE SUR LES SITES

Le pâturage permet de maintenir des milieux ouverts sans interventions d'outils mécaniques tout en favorisant le développement d'une économie locale traditionnelle. Il contribue ainsi au maintien de certains habitats naturels et aux espèces végétales associées et à l'entretien des maquis et des secteurs débroussaillés pour la prévention des incendies de forêt.

DES IMPACTS DIRECTS SUR LA VEGETATION

L'enjeu principal réside dans le risque de dégradation écologique des zones pâturées. Ce risque est lié à plusieurs phénomènes :

Les animaux, en broutant les parties aériennes des plantes, diminuent leur capacité à accumuler des réserves ce qui amoindrit leur pouvoir végétatif de repousse, compromet leur capacité de germination en empêchant la floraison, et fragilise la structure de leur appareil souterrain par le piétinement.

Tous ces impacts lorsqu'ils sont excessifs (surpâturage) contribuent à la disparition des espèces les plus fragiles et donc à une diminution de la biodiversité du site et de l'attractivité des milieux pour les espèces animales.

Le pâturage devient un outil de gestion intéressant lorsqu'il s'agit de maintenir des secteurs de claire ou des milieux ouverts. Mais il s'agit alors d'évaluer la charge pastorale utile et acceptable par rapport aux objectifs de gestion qui vont dans le sens de la conservation des milieux et des espèces.

LA CHARGE PASTORALE

La capacité d'un milieu à recevoir des animaux en pâture dépend de leur productivité (exprimée en biomasse végétale) qui décroît du printemps à l'hiver. En fait, plus un milieu produit de matière végétale et plus il pourra accueillir d'animaux à l'hectare. C'est le cas pour les maquis et milieux les plus doux (roselières, prairies humides), alors que les sansouires et les prés salés sont nettement moins productifs. Mais il existe un seuil au-delà duquel les animaux sont en surnombre et demandent plus de nourriture que le milieu ne peut en offrir pour son maintien. Ce seuil correspond à la charge pastorale maximale du point de vue écologique (qui peut être en deçà du maximum agronomique).

Sur ces milieux, il existe une charge optimum écologique qui permet de conserver le maximum d'espèces végétales. Il varie donc en fonction de la saison et du milieu.

Pour des ovins, entre le printemps et l'été (4 mois) cette charge moyenne maximum est d'environ une brebis par hectare sur les sansouires, 2 brebis/ha sur les prés salés et 3 brebis/ha sur les milieux secs de type maquis (évaluation d'après des données de la Tour du Valat). Dans tous les cas, une attention particulière doit être portée sur le pâturage afin d'éviter toute dégradation du milieu.

Par ailleurs, selon les années, les conditions météorologiques diffèrent et il faudra donc ajuster les charges à la limite inférieure de saison sèche pour éviter des situations de surpâturage. Lors des années pluvieuses, une charge pastorale plus importante pourra alors être proposée. Au contraire, celle-ci devra être revue à la baisse lors des années sèches.

Aussi, il sera judicieux d'harmoniser la répartition des animaux sur les différentes parcelles à vocation pastorale en fonction de leurs différentes capacités d'accueil et de prévoir des rotations. Le système de rotation peut-être défini sur une année en fonction de l'évolution du couvert végétal au cours des saisons mais aussi et surtout sur plusieurs années.

La mise en place d'un suivi de l'évolution des milieux sur les zones pâturées est également indispensable pour pouvoir ajuster les charges chaque année.

Pour cela il sera nécessaire de prévoir des conventions qui permettent au gestionnaire du site une souplesse dans ses rapports avec le ou les éleveurs afin d'être en mesure de modifier en cours de route la répartition pastorale sur le site. Proposer un nombre maximal de bêtes autorisées sur les parcelles qui peut varier entre deux valeurs selon les décisions du Conservatoire vis à vis notamment des précipitations.

LES ACTIONS A REALISER

Définir les parcelles ou secteurs pouvant ou devant être pâturés sur les sites des Salins et de la Presqu'île.

L'objectif est d'offrir un maximum de terrains à pâturer afin de garantir la pérennité de l'action tant du point de vue écologique que du point de vue économique pour l'éleveur. La mise en place d'un pâturage sur les Bas Jardins est un premier pas vers un pâturage plus large.

- Préciser la charge pastorale favorable à la diversité écologique et au maintien de milieux ouverts selon les habitats naturels

Organiser le pâturage sur les sites : Il s'agira de préciser les parcours, les durées de pâturage, le nombre de bêtes maximum, les points d'eau à mettre en place au besoin, les clôtures amovibles, etc.

- Signer une convention avec un ou des éleveurs avec des engagements forts en terme de respects des conditions d'exploitation
- Assurer le suivi naturaliste des parcelles exploitées